



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 065-216502260-20230703-2023051-DE



Séance du 3 juillet 2023 à 18h

2023/051

Présents : Denis FEGNE, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Ingrid BOUTARFA, Sébastien ABADIE, Dominique GAYE
Absents : Gisèle VINCENT (Procuration à Philippe SOULE-PERE), Régine TOSON (Procuration à Jean TRILLE), Hélène FRANCES (Procuration à Juliette SALANNE), Bernard LHOSEIN (Procuration à Denis FEGNE).

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 07 mars 2023

AVENANTS MARCHE RESTAURANT SCOLAIRE
Annule et remplace la délibération n° 2023/048
(erreur matérielle sur la date de la séance)

M. le Maire informe le conseil municipal des avenants du marché « RESTAURANT SCOLAIRE » pour :

- La société GEOVIA (VRD) concernant les travaux de mise en peinture de l'enrobé non réalisée pour un montant en moins-value de 16 783,20 € TTC.
- La société LAAZE SARL concernant des travaux de serrurerie en plus et moins-value pour un montant global en moins-value de 1 164€ TTC (à valider semaine 26).
- La société Pardina concernant des travaux de chape et carrelage/faïence en plus et moins-values pour un montant global en moins-value de 3 664,63 €.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer les avenants précités pour un montant total en moins-value de 21 611,83 € TTC.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,



Denis FEGNE